



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTs DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 22 novembre 2024**

DELIBERATION N° 2024-027

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle « Pierre Bret » à Trèves, après convocation légale du 7 novembre 2024.

Nombre de membres :

En exercice : 142

Présents : 72

Votants : 73

Quorum : 72

Affichage : 06/12/2024

Secrétaire de séance : Joseph VOLAY

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 09 DEC. 2024

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (Jean-Baptiste GIRAUD; Laurent LHOMME), BEAUVALLOON (Gérard FAURAT), BRULLIOLES (Alain FRANÇON), BRUSSIEU (Michel VENET; Serge RUIZ), CHABANIÈRE (Evelyne BESSON), CHAMBOST LONGESSAIGNE (Richard SOULARD), CHAUSSAN (Chantal BESSON), CHEVRIERES (Bruno BASSON), CIVENS (Gérard BORDET; Olivier FAJWISIEWICZ), COISE (Joël GUINAND), COTTANCE (Laurent MERLE), GREZIEU-LE-MARCHE (Didier BLANCHARD; Yanis HODOUL), HAUTE-RIVOIRE (Gilles CHAVEROT; Alain MICHEL), JAS (Marc RODRIGUE; Marc LOMBARDO), LA CHAPELLE-SUR-COISE (Jean-Michel GUINAND; Ludovic FLECHET), LARAJASSE (Jean-Marc BRUYAS; Claude GOY), LONGESSAIGNE (Alain CHAUSSENDE), MARINGES (Jean-Marc PONCET; Bernard CROZIER), MONTCHAL (Pascal MELAY), MONTROTTIER (Bernard CHAVEROT; Régis COQUET), NERONDE (René BAUDOIN), PANISSIERES (Jean-Jacques FONGARLAND; Eric GONZALEZ), POMEYS (Jean-Marc GOUTAGNY; Didier LUXEMBOURGER), POUILLY LES FEURS (André MOINE; Pierre MAILLAVIN), RONTALON (Michel JOYAUX); ROZIER EN DONZY (Yves BERNONVILLE), SALVIZINET (Evelyne PRUDHOMME; Jean-Paul PHILIPON), SOUZY (Cyrille PUPIER), ST CYR LES VIGNES (Gilles COURT; Georges DENIS), ST DENIS SUR COISE (Bernadette CHARRETTIER), ST ETIENNE METROPOLE (Hervé JOLY; Marcel CHILLET; Huguette DRID; Gilles PERACHE), ST GENIS L'ARGENTIERE (Joseph VOLAY; Jean-Charles JULLIN), ST JULIEN SUR BIBOST (Thierry VANEL), ST LAURENT DE CHAMOUSSET (Yves PERALDO), ST MARTIN EN HAUT (Bruno FAYOLLE; François VERICEL), ST MARTIN LESTRA (Elisabeth SAMOULLER; Christian RAMBAUD), ST SYMPHORIEN SUR COISE (Guy TOINET), STE FOY L'ARGENTIERE (Philippe SECKINGER), VALEILLE (Philippe DEROISIER), VILLECHENEVE (Daniel BLANC; Claude SARCEY), VIRIGNEUX (David LAVAL), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (Michel CHARMET; François DAROUX; Frédéric MICHAUD; Yves RACHEDI; Didier TESTE; Gilles THOLET; Tony TORNAMBE; Fabrice FOND; Eric GIRODET).

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

BESSENAY (Daniel LOMBARD; Bernard PINET), BUSSIERES (Georges SUZAN, Marcel DUPUY), CHATELUS (Gilles BARCET), DURNE (Benoit VERNASON), ESSERTINES (Lionel BLANC; Frédéric BOCHARD), LONGESSAIGNE (Bruno GOUJET), RIVERIE (Eric MAISONNEUVE; Marilyne RIVOLIER), ST ANDRE LA COTE (Mathieu GRAEL; Isabelle DRAGOL), ST BARTHELEMY LESTRA (André MICHEL; Philippe FAYOLLE), ST CLEMENT LES PLACES (Denis COLOMB; Odile SEVE), ST CYR SUR LE RHONE (Catherine RODDE), STE FOY L'ARGENTIERE (Georges BUFFARD), ST MEDARD EN FOREZ (Laure SIRGUEY; Marc BOUTEILLE), STE AGATHE EN DONZY (Bernard GAGNAIRE), STE CATHERINE (Adrien JACQUET; Pierre DUSSURGEY).

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

SAINT ETIENNE METROPOLE (Marc JANDOT – donne pouvoir à Gilles PERACHE).

Objet: Prix de vente de l'eau au 1er janvier 2025 (part Syndicale) pour les abonnés des communes de Bussières et de Ste Agathe en Donzy

Objet: Prix de vente de l'eau au 1er janvier 2025 (part Syndicale) pour les abonnés des communes de Bussières et de Ste Agathe en Donzy

Monsieur le Président présente la proposition des membres du bureau syndical concernant le prix de vente de l'eau (part syndicale) à compter du 1er Janvier 2025 pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'augmenter l'abonnement de 1€ pour le porter à 70 €.
- De faire évoluer le prix à 3,645 €/ m³ sur la tranche unique de consommation (+ 3 cts).

Impact sur une facture TTC de 120 m³ : +16,63 €*

Impact sur la facture TTC de 90 m³ correspondant à la consommation moyenne des abonnés : +13,37€*

*y compris impact de la réforme des redevances.

Prix TTC du m³ pour une facture 120 m³ : 6,368 €

Prix TTC du m³ pour une facture 90 m³ : 6,777 €

Puis, il invite les délégués à se prononcer sur le prix de vente de l'eau (part syndicale) pour cette catégorie d'abonnés.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'établir des grilles tarifaires spécifiques pour les abonnés des Communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY comme suit :

Abonnement annuel	70,00 €
Consommation	3,645 € le m ³

- ✓ **DIT** que les tarifs s'appliqueront sur l'abonnement et les volumes consommés à partir du 1^{er} Janvier 2025.
- ✓ **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Président,

Bernard CHAVEROT

MIXTE
SYNDICAT
des monts
du lyonnais
et de la
basse vallée
du Gier
26590 POMEYS

Le secrétaire de séance,

Joseph VOLAY

DP